



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-125 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, G. FAVRE, C. LEBLANC, A. MOTTE, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / DECISION MODIFICATIVES : Décision modificative 01 pour 2019 pour le budget principal ville de Voiron

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Budget primitif 2019 a été adopté le 27 mars 2019. Celui-ci ouvre des autorisations de dépenses pour toute l'année et prévoit les ressources nécessaires pour y faire face. Toutefois des ajustements peuvent s'imposer en cours d'exercice. Ils font l'objet de décisions modificatives.

La fin d'année est traditionnellement consacrée aux dernières décisions modificatives de l'exercice. En synthèse, les principaux ajustements pour le budget principal sont les suivants (détail disponible en annexe) :

1- Fonctionnement :

Les variations de crédits en fonctionnement affectent en majorité les charges à caractère général pour +276 k€, et concernent à la fois :

- des dépenses supplémentaires de transport collectif pour le pôle accueil de loisir
- des dépenses supplémentaires du pôle vie scolaire (budget des directeurs, repas restauration scolaire, location copieur...)
- des dépenses supplémentaires liées à la mise en place du dispositif d'indemnisation des commerçants sur les secteurs touchés par les travaux ;
- des dépenses supplémentaires du service vie sportive (réparation filets pare-ballons suite orage, loyer...)
- des dépenses supplémentaires du service technique, suite notamment aux orages. A noter également les dépenses supplémentaires liées aux loyers des nouveaux locaux.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

La masse salariale est réajustée entre les différentes fonctions du budget principal et représente une dépense supplémentaire de +224 k€.

Quelques recettes supplémentaires sont également prises en compte dans cette décision modificative :

- remboursement des assurances pour 70 k€ ;
- inscription des deux premiers mois de location pour Mille Pas (14 k€) ;
- ajustement des différentes subventions et participation de la section de fonctionnement au vu du réalisé pour +46 k€.

Les différentes évolutions des dépenses et recettes laissent apparaître un besoin de financement de la section de fonctionnement de 377 119,94 €.

2- Investissement

Les principaux ajustements en dépenses de la section d'investissement concernent les AP/CP qui demandent plus de crédits que prévus en raison d'un avancement plus rapide des travaux (cf délibération précédente) :

- hausse des crédits de 171K sur l'opération Mille pas
- hausse de crédits de 125K€ sur l'opération Jean Moulin

Plusieurs projets nécessitent des crédits supplémentaires :

- la rue du Placyre (+320 k€) et le boulevard Kofler (+29 k€) pour les voiries ;
- remise aux normes du bâtiment Paviot.

Certains projets sont quant à eux décalés :

- les travaux d'accessibilité du polychrome (-135k€) ;
- la réfection du Parvis de l'Église (-180 k€) ;
- la MOE sur les quartiers politiques de la ville pour les espaces publics et le RIH (-280 k€) ;
- l'achat d'une balayeuse (-180 k€).

Les autres ajustements sont plus anecdotiques en montant à noter cependant une bonne nouvelle pour les travaux du Pont sur la Morge, moins chers que prévu (- 30 k€)

En recettes, il convient de noter les ajustements suivants :

- une dotation amendes de polices très supérieure à l'enveloppe estimée (il s'agit du premier exercice suite à la réforme du système) : + 220 k€ ;
- du FCTVA plus important qu'estimé en raison d'un rythme soutenu de dépenses : + 192 k€ ;
- un ajustement à la baisse des subventions d'investissement en fonction des montants réellement notifiés et d'un ajustement au rythme d'engagement des dépenses : -353 k€.

Les différentes évolutions des dépenses et recettes laissent apparaître un léger surplus de financement de la section d'investissement de 72 072,85 €.

3- Équilibre

L'équilibre global de la décision modificative s'est fait de la façon suivante :

- diminution des dépenses imprévues en fonctionnement de 377 119,94 euros ;
- diminution de l'emprunt pour 72 072,85 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 29 octobre 2019,

le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget général ;

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	100 918,91 €	100 918,91 €	346 414,15 €	346 414,15 €

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR - 3 CONTRE** (J. VIAL, L. TRICOLI, J-L. BALLY) - Y. AIFA absent au moment du vote
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

